



Association bénéficiaire de l'immatriculation tourisme fédérale de la FFRP N°IM075100382

SEJOUR RAQUETTES à AUTRANS (38)

Du Mercredi 30 Janvier au 2 Février 2019

La sortie est ouverte aux adhérents du club et titulaires de la licence FFRP 2019

Le nombre de participants est limité à 14 personnes

Déplacements en **Voitures particulières équipées de pneus neige**

INSCRIPTION : Avant le 18 novembre 2018

Départ : Mercredi 30 janvier 2019 à 7 Heures à la Maison des sports de Privas

PROGRAMME :

- 1^{er} Jour 30/01/2019
Départ de Gève – Pas de Clé – Bec de Lorient – La cheminée
11 kms Dénivelé 438 Temps 5 Heures
- 2^{ème} Jour 31/01/2019
Départ – Bouchet – Pas de l'Ours – Charande – Penouze – Feney
16 Kms Dénivelé 705 Temps 8 H 30
- 3^{ième} Jour 01/02/2019
Départ du Télésiège de la Sure – Grande Brèche – Gève – Autrans
14 kms Dénivelé 218 Temps 5 H30
- 4^{ème} jour 02/02/2019
Départ de Méaudre télésiège de Gonçon - Le Pas de Pertuson
13 kms Dénivelé 520 Temps 5 Heures

HEBERGEMENT :

- Hôtel au Feu de Bois - 54 Chemin du Marché - Autrans 38880 – Tél : 04 76 95 33 32
Lien : <https://www.hotelfeudebois.com/>
- En 1/2 Pension du mercredi soir au samedi matin
- Prévoir le repas de midi du mercredi 30/01/2019

COÛT DU SEJOUR :

- En 1/2 pension + Pique nique + Immatriculation Tourisme 2€50 = 200 €
- **Non compris dans le séjour** : Transport – Tickets navette – Télésièges – Boissons - Frais d'assurance annulation (facultatif) 8 € - Location Raquettes et bâtons.
- Les participants peuvent payer le solde en chèques vacances.

INSCRIPTION :

➤ Par chèque de réservation de 50 € libellé à l'ordre « des Randonneurs Vivarois » à l'adresse suivante.

ANIMATEUR : Jean-François LARRA – Adresse : Les Vignes 07210 Rochessauve

Tél : 09 51 45 49 44 - Mail : jfl07@yahoo.fr

Condition d'annulation de l'inscription :

En application de l'article 11 du règlement intérieur du Club, le remboursement de l'acompte n'est pas accordé, sauf si l'adhérent qui annule peut être remplacé par une personne inscrite sur une éventuelle liste d'attente et qu'aucune prestation nominative ne reste due (hébergeur, billets, transport...)

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la permanence de l'association.

- *Le bulletin d'inscription vous sera renvoyé complété à la réception du chèque d'acompte*